

N^o 53 Du 21 Mars an 4.

118

Le Citoyen Louis Directeur de l'École Française de Rome
au Citoyen Arnould Chef de la Cinquième Division du Ministère de
l'Intérieur -
Voudrait me faire tenir l'état de l'École de Rome et de l'état des
artistes qui par leur talent ont mérité l'admission à l'École Française de
Rome, afin d'établir pour autant que les circonstances le
permettent un moyen de leur offrir toujours l'indemnité de
leur perfection de leur art.

Voici un état des artistes de l'École Française de Rome, qui ont été admis en vertu
par l'arrêté du Directoire le 23 prairial an 3. Les noms sont écrits en italique.

Pour la réorganisation de l'École de Rome par l'arrêté du Directoire
exécutif du 23 prairial an 3 il existait encore neuf pensionnaires
de l'ancienne Académie de Rome, qui jouissaient d'un traitement
de 2400 ^{en partie de} conformément à la Loi du 1^{er} juillet 1793 (Vid.) et après de
indemnités de l'interruption de leur étude en Italie, il leur fut accordé
par l'article huit de dit arrêté, savoir aux trois anciens pensionnaires
qui ont déjà pour pendant trois ans de pensionnat à Rome ^{en partie} une année.

Par le même arrêté, aux trois qui n'avaient resté que deux ans ~~de pensionnat~~ pendant deux
années, et les trois, qui n'ont pu se rendre à Rome vu les circonstances
et dont le traitement y est fini en 1797 inclusivement, ~~il leur a été~~ ^{il leur a été}
pour trois ans.

mais l'on a vu les concessions annuelles pour les prix de Rome ayant été
en lieu ~~de l'Institut National~~ les sections de peinture, sculpture et architecture
de l'Institut National de Paris ont été supprimées et de ce fait de l'Institut National

de l'Institut National ayant jugé ~~l'opportunité~~ ^{l'opportunité} d'accorder trois grands prix
en peinture, un en sculpture, et deux en architecture - ce qui a porté
le nombre des pensionnaires au nombre de 15 ^{qui ont été} par l'arrêté du 23
prairial an 4. La Loi du 3^o prairial an 4. fait les noms de ceux qui ont été
et les quels ~~ont été~~ ^{ont été} nommés par l'arrêté du Directoire.

- | | | | |
|----------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| Les Citoyens pensionnaires | | de l'École de Rome | |
| pour un an | La Fille peintre | 5 | Dorville peintre |
| | Bridon Sculpteur | | Querin peintre |
| | Lagarde architecte | | Dorville peintre |
| pour deux ans | Thevenin peintre | 5 | Callamar Sculpteur |
| | Gois Sculpteur | | Dubout architecte |
| | Le Mot Sculpteur | | Coulon architecte |
| pour trois ans | Landon peintre | 5 | |
| | Tannay Sculpteur | | |
| | Moreland architecte | | |

Il résulte de cet état de chose que les dix derniers pensionnaires, ne recevant aucune
aide du gouvernement quoiqu'ils aient mérité l'admission à l'École Française de Rome.

